

FIÈVRE BOUTONNEUSE MÉDITERRANÉENNE

QUEL AGENT RESPONSABLE ?

Bactérie *Rickettsia conorii conorii*.

QUELLE MALADIE CHEZ L'ANIMAL ?

Épidémiologie

Espèces pouvant être infectées par Rickettsia conorii

Essentiellement le chien et les rongeurs sauvages.

Distribution géographique et fréquence des cas d'infection par Rickettsia conorii
Habituellement, bassin méditerranéen et Afrique. Extension progressive vers le nord. Fréquence inconnue.

Transmission de Rickettsia conorii

- ▶ Par morsure d'une tique brune (*Rhipicephalus sanguineus*) du chien. Les femelles transmettent l'infection à leurs œufs.

Symptômes

Généralement sans symptôme chez le chien.

QUELLE MALADIE CHEZ L'HOMME ?

Épidémiologie

Transmission de la fièvre boutonneuse méditerranéenne

- ▶ Par morsure d'une tique brune du chien (*Rhipicephalus sanguineus*).
- ▶ Les chiens infectés ou porteurs de tiques ne transmettent pas la maladie aux êtres humains qui les côtoient mais augmentent le risque d'être infecté.

Fréquence des cas

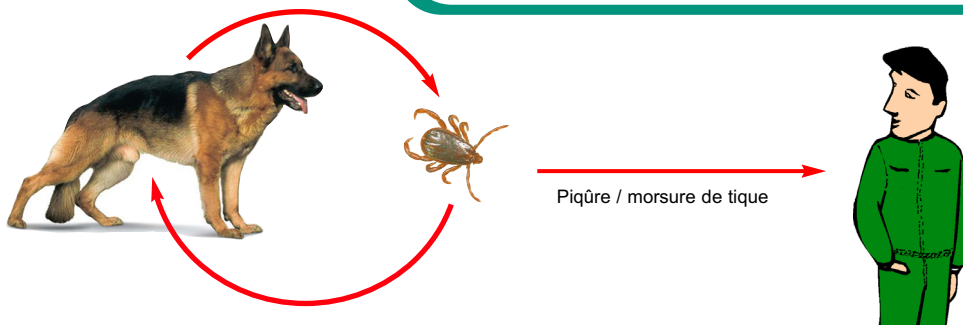
En France, dans le Sud-Est, cas sporadiques liés à la présence des tiques.

Activités professionnelles à risque

Toutes celles exposant à des morsures de tiques, à l'occasion d'un travail dans des lieux ou des locaux régulièrement occupés par des chiens (éleveurs, employés de chenil, travailleurs forestiers...).

Symptômes et évolution

- ▶ Fièvre élevée d'apparition brutale, douleurs musculaires et maux de tête associés à un ganglion et le plus souvent à une tache noire croûteuse à l'endroit de la morsure de la tique.
- ▶ Puis éruption cutanée sur l'ensemble du corps, y compris paumes et plantes, à l'exception du visage.
- ▶ Parfois formes graves : atteintes digestives, jaunisse, signes méningés et/ou cardiovasculaires pouvant évoluer vers la mort en l'absence de traitement antibiotique précoce.



QUELLES MESURES COLLECTIVES DE PRÉVENTION ?

Mesures générales de prévention

Chez l'animal

- ▶ Port de collier anti-tiques ou traitement préventif chez le chien (spot-on).
- ▶ Eviter de promener les chiens dans les zones favorables à ces tiques. Retrait des tiques après la promenade.
- ▶ En élevage et en chenil, suivi vétérinaire.
- ▶ En élevage, en chenil, nettoyage et désinfection des locaux et traitement de l'environnement.

Pour l'homme

Formation et information des salariés

- ▶ Risques liés à la fièvre boutonneuse méditerranéenne, hygiène, mesures collectives et individuelles de prévention.

Mise en place de moyens appropriés, notamment :

- ▶ Eau potable, savon, moyens d'essuyage à usage unique (essuie-tout en papier...) et trousse de première urgence (contenu défini avec le médecin du travail) : pince à écharde ou tire-tique, désinfectant.
- ▶ Armoires-vestiaires distinctes (vêtements de ville / vêtements de travail), pour éviter la contamination des effets personnels.
- ▶ Vêtements de travail et équipements de protection individuelle : appropriés, en bon état, propres et bien entretenus.

En cas de maladie animale

- ▶ Traitement des chiens contre les tiques.

QUELLE CONDUITE À TENIR POUR ÉVITER D'ÊTRE CONTAMINÉ ?

- ▶ Dans le pourtour méditerranéen, pendant les périodes d'activité des tiques, dans les lieux herbacés ou embroussaillés ainsi que dans les élevages et les chenils, port de vêtements couvrant bras et jambes.
- ▶ En fin de journée de travail, inspection soigneuse de l'ensemble du corps, particulièrement les plis (aisselle, genou, aine...) sans négliger le cuir chevelu.
- ▶ Extraction immédiate des tiques à l'aide d'un tire-tique ou d'une pince à écharde. Ne pas utiliser de produits pour aider cette extraction. Plus le temps de fixation de la tique est court, plus le risque de transmission de la maladie est faible. Après extraction, désinfection du lieu de morsure.
- ▶ Surveillance de la zone de morsure pendant les semaines qui suivent.

QUEL STATUT DE LA MALADIE ?

- ▶ Santé animale : ce n'est pas une maladie animale réputée contagieuse.
- ▶ Santé publique : ce n'est pas une maladie humaine à déclaration obligatoire.
- ▶ Maladie professionnelle indemnisable : tableau n° 49 du régime agricole, n° 53 du régime général.
- ▶ *Rickettsia conorii* est classé en groupe de risque 3 (R.4421-3 du code du travail).

QUE FAIRE QUAND ON CRAINT D'AVOIR ÉTÉ CONTAMINÉ ?

En cas d'apparition d'une tache noire ou d'un ganglion après une morsure de tique, consulter un médecin et lui préciser votre profession.

Code du travail : articles R. 4421-1 à R. 4427-5.

Arrêté du 4 novembre 2002 fixant les procédures de décontamination et de désinfection à mettre en œuvre pour la protection des travailleurs dans les lieux où ils sont susceptibles d'être en contact avec des agents biologiques pathogènes pouvant être présents chez des animaux vivants ou morts, notamment lors de l'élimination des déchets contaminés, ainsi que les mesures d'isolement applicables dans les locaux où se trouvent des animaux susceptibles d'être contaminés par des agents biologiques des groupes 3 ou 4 (J.O. 13 décembre 2002).

Document élaboré avec la collaboration de Marc ARTOIS